



PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 10 avril 2025 à 20h00

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Pierre BADER, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPRez, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Arrivé à 20H25 : Jacques FOUCHER.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Sylviane CAILLE (*procuration donnée à Christiane DENIZARD*), Yannick GERVAIS (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*).

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN.

Présidente de séance : Marie-Annick MARCEAUX.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2025 : approuvé à l'unanimité des élus présents.

Madame le Maire précise qu'aucune question écrite n'est parvenue en Mairie avant la présente séance.

ORDRE DU JOUR

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 – 2025** :

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, adjointe en charge des Finances, qui présente et développe, à l'ensemble du Conseil Municipal, le budget primitif M57 établi au titre de l'année 2025.

Celui-ci établi par la Commission des Finances communale s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

- Fonctionnement : **686 613.24 €**
- Investissement : **73 303.50 €**

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le budget primitif M57 exercice 2025 ainsi présenté.

• **FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2025 :**

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget communal est voté en nomenclature M57 depuis l'exercice 2023.

Madame le Maire précise que dans la nomenclature M57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement. Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections. Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, « (...) dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »,

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chacune des deux sections,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 – 2025 :**

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, adjointe en charge des Finances, qui présente et développe, à l'ensemble du Conseil Municipal, le budget primitif M49 établi au titre de l'année 2025.

Celui-ci établi par la Commission des Finances communale s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

- Exploitation : **165 438.57 €**
- Investissement : **106 045.55 €**

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif M49 exercice 2025 ainsi présenté.

● **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ **Madame le Maire :**

- Informe des nouvelles dépenses d'investissement engagées depuis le dernier Conseil Municipal du 27/03/25 :
 - 1 panneau «chemin non carrossable» implanté au croisement Chemin de l'Ecluse et VC 2B (AXIMUM) : 157.14 € T.T.C.
 - 1 meuleuse (Mr BRICOLAGE) : 139.90 € T.T.C.
- Précise qu'il n'y a pas eu de nouvelles recettes d'investissement perçues depuis le dernier Conseil Municipal du 27/03/25.
- Rappelle qu'une réunion d'information concernant la mise en place des bacs jaunes et le nouveau calendrier des collectes a été organisée avec le SICTOM, à salle polyvalente de Noyers, le 31/03 dernier.
- Informe des derniers échanges avec l'entreprise SUEZ concernant le réseau assainissement : après avoir organisé une réunion de concertation avec cette dernière, les dossiers techniques énumérés lors du Conseil du 23 janvier dernier ont été réalisés. A ce jour, tout a été mis en œuvre pour répondre aux nombreuses remarques faites lors des maintenances et contrôles effectués sur les stations et réseaux. La plupart des équipements à remplacer sont en cours d'approvisionnement.

Madame le Maire fait part du courrier recommandé de SUEZ daté du 06 mars dernier ayant pour objet l'obligation de protection des réseaux de distribution d'eau potable alimentant les stations d'épuration et les postes de relevage. Il ne faut en aucun cas une communication possible entre l'arrivée de l'eau « propre » et les eaux « usées ». Suite à ce courrier, il a été demandé à SUEZ d'établir un devis pour ces travaux. Vu l'importance des risques encourus, Madame le Maire précise que les travaux nécessaires seront réalisés sans délai.

Madame le Maire souligne par ailleurs que la Commission Travaux-Assainissement doit impérativement se réunir avant la fin du mois d'avril.

Madame le Maire rappelle que le contrat de maintenance avec SUEZ se terminera au 31/12/2025. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion prévue avec SUEZ le 03 juin prochain.

Madame le Maire ajoute que, comme prévu lors du Conseil du 23 janvier, une réunion doit être organisée afin de tester l'utilisation du formulaire SISPEA.

Madame le Maire informe par ailleurs que la collectivité a pris contact avec la SATESE (Département), le cabinet MERLIN (Etudes Patrimoniales) et la commune de La Cour Marigny (utilisatrice de la STEP de La Borde) afin de se coordonner sur les critères qui sont demandés dans le formulaire SISPEA, dans le cadre des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau.

- Annonce que l'étude patrimoniale et le schéma directeur des eaux pluviales (phase 1) ont été restitués début avril par la société SCE.
- Fait un point sur les travaux communaux :
 - Concernant les travaux prévus pour l'année 2024 : la demande du Département de déplacer

7 panneaux de rue implique d'instruire des dossiers DT/DICT. Ces dossiers restent à être envoyés. Lorsque les autorisations nécessaires seront parvenues, les panneaux pourront être réinstallés et les travaux liés à l'adressage seront terminés. Quant aux demandes de subvention relatives à l'adressage, il reste à solliciter la demande de solde auprès du Département en justifiant avant le 02 mai prochain du commencement des travaux (en l'occurrence des achats des fournitures).

- Concernant les travaux 2025 : lors de la conférence cantonale du 25 mars dernier, il a été annoncé que le Département accordera une subvention de 30% pour les travaux de voirie (Chemin de Pisserot et réfection du parking) dans le cadre des amendes de police et 20 % pour le remplacement des deux poteaux incendie (1 200 €) et 20 % pour l'aménagement du columbarium (1 200 €), dans le cadre du volet 3.

Par ailleurs, concernant ces projets de travaux, des dossiers de demande de Fonds de Concours doivent être déposés auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais avant le 01 mai prochain.

- Précise que le R.P.Q.S. assainissement devra être approuvé lors du Conseil du 26 juin prochain et que la plateforme SISPEA devra être renseignée avant mi-octobre.
- Informe des démarches en cours auprès de la DRAC concernant une aide financière potentielle relative à la restauration de la petite cloche fêlée : en concertation avec la DRAC, les entreprises suivantes ont été consultées : GOUGEON, BODET, MAMIAS et un tableau comparatif a été établi. Le coût des travaux s'élèverait à environ 12 000 €. Madame le Maire propose :
 - d'envoyer le dossier technique aux membres de la Commission Travaux pour commentaires,
 - de ne pas réaliser les travaux que si le financement obtenu ne laisse rien à la charge de la commune,
 - de prévoir de prendre une délibération lors du prochain Conseil Municipal.
- Donne lecture du courrier de remerciements que les professeurs et les élèves de l'Ecole élémentaire Marc O'Neill ont adressé au Conseil Municipal de Noyers suite à la participation financière de la commune à la sortie « Découverte de châteaux ».
- Rappelle l'objectif de terminer la révision du PCS d'ici la fin du mois d'avril.
- Informe qu'il ne sera pas donné suite à la proposition de remodelage graphique du site web communal (devis de NET 15 : 1 704 € TTC d'octobre 2024, valable jusqu'en novembre 2024).
- Précise que, concernant le site internet communal, Monsieur Richard MARCEAUX se tient à la disposition des deux secrétaires pour les former à l'utilisation et à la mise à jour du site d'ici mars 2026. Il en est de même pour l'application Panneau Pocket.
- Communique le détail des interventions 2024 de la Gendarmerie sur la commune :
 - 30 infractions routières constatées (contre 38 en 2024),
 - 114 heures de sécurité routière effectuées,
 - 31 interventions,
 - 11 atteintes aux biens gérées,
 - 444 heures de présence (contre 480 heures en 2023).

- Fait part de l'invitation à l'inauguration officielle du préau, du self-service et du bloc sanitaire des écoles élémentaire et maternelle Marc O'Neill : Madame Valérie MARTIN, Maire de Lorris, invite l'ensemble des conseillers municipaux à cette inauguration qui aura lieu le 30 juin, à 15 heures, rue Antoine de Saint Exupéry à Lorris. Les conseillers qui souhaitent participer sont conviés à l'indiquer au secrétariat de la mairie de Noyers avant le 31 mai.
 - Informe qu'à l'initiative de la Sté JPEE (porteur du projet cde centrale photovoltaïque sur les parcelles situées sur Noyers et La Cour Marigny), une réunion publique est prévue le 27/05/25, à 18 heures, à la salle polyvalente de La Cour Marigny (date et heure non encore confirmées).
 - Fait un point sur les prochaines manifestations communales :
 - Chasse aux oeufs du 19 avril : ensachage des oeufs le 15/04/25, à 19 heures, à la Mairie. Rendez-vous, le 19/04/25, à 15 heures à la salle annexe, soit une heure avant l'arrivée des familles.
 - Cérémonie du 08 mai : rendez-vous à 10 heures à la salle annexe puis à 10h45 devant la Mairie. Commémoration à 11 heures devant le Monument aux Morts. Madame le Maire propose, du fait de la célébration cette année du 80^{ème} anniversaire de l'armistice, que soit déposée une rose sur les tombes des personnes dont le nom figure sur le Monument aux Morts et qui reposent au cimetière de Noyers.
 - Fête Nationale du 14 juillet : Madame le Maire confirme qu'il n'y aura pas de feu d'artifice en raison du manque de moyens techniques (absence des agents municipaux). Un défilé avec les enfants est prévu. Le repas (paëlla) sera assuré et les boissons fournies par le traiteur. Madame le Maire propose de solliciter Monsieur Jean-Louis COUSIN, avec son accordéon, pour l'animation musicale. Les invitations pour le repas sont à préparer pour un retour avant le 20 juin.
 - Noël des enfants de la commune : Madame Angélique BEAUDOIN a contacté la Sté ChoupaFêtes qui doit donner réponse.
 - Annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 26 juin 2025, à 20 heures.
- **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**
 - **Madame Angélique BEAUDOIN :**
 - **Point CCAS :** Le repas des Aînés préparé par Monsieur SEVESTRE de l'Auberge des Etangs de Châtenoy, s'est déroulé le dimanche 23 mars dernier et a rassemblé 67 convives.

L'invitation pour la chasse aux œufs de Pâques du samedi 19 avril prochain a été distribuée aux enfants, via les écoles, avant les vacances de Pâques. La préparation des sachets de chocolats de Pâques aura lieu le mardi 15 avril, à 19 heures, à la Mairie.

 - **Etat civil :** deux décès ont eu lieu depuis le Conseil Municipal du 27 mars 2025.
 - **Monsieur Pierre BADER** informe qu'il a taillé la haie de sa voisine, au 75 Vieille Route de Noyers, permettant ainsi une meilleure visibilité dans le virage.

- **Monsieur Jacques FOUCHER** fait part de la demande de réfection de fossé émise par deux riverains propriétaires de parcelles de bois, rue des Genièvres, à hauteur du « Cormier ». Madame le Maire précise qu'une telle dépense n'est pas prévue cette année au budget.

- **PUBLIC** : Néant.

Fin de séance : 21 heures 45 minutes

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2025

La Secrétaire de séance	Le Maire
	
Angélique BEAUDOIN	Marie-Annick MARCEAUX